

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1488

14 juin 2012

SOMMAIRE

Athena Café s.à r.l.	71378	NBIM LS 6 S.à r.l.	71404
Comura S.A.	71417	ND. Finance S.A.	71405
Genom Holding S.A.	71402	Neptune International Investment Funds (SICAV)	71405
ILP III S.C.A., SICAR	71380	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	71408
JFC Advanced S.A.	71394	NG Luxembourg S.A.	71408
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	71395	Nova/Paul Investments Capital (SCA) SI- CAR	71408
Manheim Auctions	71418	Novita S.A.	71408
Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.	71398	Novo S.A.	71408
Mark IV Europe S.à r.l.	71392	Odagon S.A.	71417
Mark IV USA Finco S.à r.l.	71392	Odagon S.A.	71417
Mark IV USA S.à r.l.	71393	Orange One Soparfi	71416
Mavi Invest Company S.à r.l.	71394	Orange One Soparfi	71416
MC Holding Participation S.A.	71401	Orange One Soparfi	71417
Med B Holding S.à r.l.	71395	Orcade S.A.	71418
Median Gruppe S.à r.l.	71393	Panama Luxco S.à r.l.	71418
Median Kliniken S.à r.l.	71394	Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	71421
Melodium S.A.	71401	Resh South Africa Sàrl SPF	71421
Mercière	71402	Ressources-lu s. à r.l.	71405
Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l.	71394	Saxon S.à r.l.	71403
MGB Finances Soparfi S.à r.l.	71402	Snow S.à r.l.	71416
Minpark S.A.	71402	Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique	71401
Mogador Developments S.A.	71403	Tishman Speyer French Core IV S.à r.l. ..	71393
Molson Coors Lux 1	71409	Tishman Speyer French Core VI S.à r.l. ..	71404
MRM Consulting S.A.	71403	Tishman Speyer French Core V S.à r.l. ...	71401
NBIM Louis S.à r.l.	71403	Winton Holding S.A.	71424
NBIM LS 1 S.à r.l.	71404		
NBIM LS 2 S.à r.l.	71404		

Athena Café s.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 168.825.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Daniel CONTRERAS, technicien de maintenance, né à Amnéville (France) le 17 octobre 1968, demeurant à F-54400 Longwy, 10, rue Paul Gérard Klein.

2.- Madame Orietta SPITONI, vendeuse, née à Differdange le 4 décembre 1970, demeurant à L-4528 Differdange, 33, rue de la Chapelle.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ATHENA CAFE s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bar, café ou lounge terrasse avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, la fabrication et la vente de toute la gamme de petite restauration, de desserts, de gâteaux et viennoiseries et l'exploitation d'un terminal de cuisson pour pain et viennoiseries.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyen-

nant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Daniel CONTRERAS, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
2) Madame Orietta SPITONI, préqualifiée, cinquante et une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Orietta SPITONI, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Daniel CONTRERAS, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la gérante technique soit par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'N' Roll, Centre Commercial Belval Plaza II.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CONTRERAS, SPITONI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mai 2012. Relation: CAP/2012/1728. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059145/132.

(120081747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders (the "Meeting") of ILP III S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269, on 26 June 2007, page 60884, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under section B number 127503. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 22 February 2012, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations

The Meeting was presided by Mr Damien MATTUCCI, professionally residing in Strassen.

The chairman appointed as secretary Mrs Marie-Line SCHUL, professionally residing in Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Mr Adrien COULOM5+BEL, professionally residing in Strassen.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I The unlimited and limited shareholders (together the "Shareholders") represented at the Meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II The convening notices have been sent to all Shareholders by registered letter on 8 March 2012.

III It appears from the said attendance list that the entire capital is present or represented at the Meeting so that the Meeting is validly constitutes and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The agenda is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by the amount of thirty-two million six hundred fifty thousand euro (EUR 32,650,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty-two million four hundred eighteen thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 52,418,938.35) to an amount of eighty-five million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 85,068,938.35) by the creation and the issue of three million forty-four thousand seven hundred forty-two point zero six three five (3,044,742.0635) new Class A Shares and two hundred twenty thousand two hundred fifty-seven point nine three six five (220,257.9365) new Class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares (the “New Shares”);

2. Subscription and full payment by the Limited Shareholders of the New Shares, by a contribution in cash in the proportion set out below:

Limited Shareholders	Number of New Shares subscribed
A Shares	
Banco Popolare Soc. Coop.	777,380.9524
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	259,126.9841
A. Rise & Co. S.r.l.	233,214.2857
Livaco S.A.	116,607.1428
Finogest Finance S.A.	310,952.3810
Halfmoon Assets S.A.	116,607.1430
Sibad International S.A.	38,869.0476
Banca Popolare di Vicenza ScpA.	323,908.7302
Compagnie Monegasque de Banque.	77,738.0952
FIN PO S.A., SICAR.	38,869.0476
Union Bancaire Privée.	38,869.0476
Futura Invest S.p.A.	129,563.4921
Yleen Investments Ltd.	64,781.7460
Private Equity International S.A.	129,563.4921
Maxmont Srl.	129,563.4921
Gain Capital Participations S.A., SICAR.	64,781.7460
Kzewl Investment S.A.	129,563.4921
Gravilux S.A.	64,781.7460
Total of A Shares.	<u>3,044,742.0635</u>
B Shares	
A. Rise & Co. S.r.l.	20,730.4947
Investimenti Atlantici S.r.l.	64,781.7460
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l.	44,051.2513
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	25,912.6985
Marona Invest S.A.	64,781.7460
Total of B Shares.	<u>220,257.9365</u>
Total.	<u>3,265,000.0000</u>

3. Subsequent amendment of Article 8 (b) of the Company’s Articles of Association as follows:

”The issued share capital of the Company is set at eighty-five million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 85,068,938.35) divided into:

- one (1) Management Share,
 - seven million nine hundred thirty thousand one hundred twenty-five point two zero two nine (7,930,125.2029) Class A Shares,
 - five hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight point six three one seven (573,668.6317) Class B Shares,
- and
- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.”

4. Renewal of the authorization granted to the Manager to increase, during a period of five years, in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares for a maximum total subscription price of one hundred fifty million Euros (EUR 150,000,000.-) with the authority for the Manager to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new Limited Shares issued on the basis of the report of the Manager in compliance with article 32 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 as amended, and subsequent amendment of the provisions of Article 8 (e) of the Company’s Articles of Association to the extent necessary.

After deliberation, the Meeting unanimously (being understood that two (2) Class A Shareholders abstained from the vote on third resolution) resolves as follows:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by the amount of thirty-two million six hundred fifty thousand euro (EUR 32,650,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty-two million four hundred eighteen thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 52,418,938.35) to an amount of eighty-five million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 85,068,938.35) by the creation and the issue of the New Shares, to be fully paid up at nominal value.

Subscription / Payment

a) A. Rise & Co. S.r.l., having its registered office at 25, Viale Bianca Maria, 20122 Milan (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for (i) two hundred thirty-three thousand two hundred fourteen point two eight five seven (233,214.2857) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share and (ii) twenty thousand seven hundred thirty point four nine four seven (20,730.4947) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class B Share (together the "Rise & Co. New Shares"), and to make payment in full for all such Rise & Co New Shares by a contribution in cash of a total amount of two million five hundred thirty-nine thousand four hundred forty-seven euro and eighty-one cents (EUR 2,539,447.81).

A. Rise & Co. S.r.l., acting through its attorney, declares that all these Rise & Co New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million five hundred thirty-nine thousand four hundred forty-seven euro and eighty-one cents (EUR 2,539,447.81), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

b) Banco Popolare Soc. Coop., having its registered office at Piazza Nogara, 2, 37121 Verona (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for seven hundred seventy-seven thousand three hundred eighty point nine five two four (777,380.9524) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the "BPSC New Class A Shares"), and to make payment in full for all such BPSC New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of seven million seven hundred seventy-three thousand eight hundred nine euro and fifty-two cents (EUR 7,773,809.52).

Banco Popolare Soc. Coop., acting through its attorney, declares that all these BPSC New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven million seven hundred seventy-three thousand eight hundred nine euro and fifty-two cents (EUR 7,773,809.52), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

c) Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l., having its registered office at 16, Lungadige Cangrande, 37126 Verona (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for two hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-six point nine eight four one (259,126.9841) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the "SCAC New Class A Shares"), and to make payment in full for all such SCAC New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of two million five hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine euro and eighty-four cents (EUR 2,591,269.84).

Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l., acting through its attorney, declares that all these SCAC New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million five hundred ninety-one thousand two hundred sixty-nine euro and eighty-four cents (EUR 2,591,269.84), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

d) Livaco S.A., having its registered office at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, acting through its attorney, declares to subscribe for one hundred sixteen thousand six hundred seven point one four two eight (116,607.1428) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the "Livaco New Class A Shares"), and to make payment in full for all such Livaco New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of one million one hundred sixty-six thousand seventy-one euro and forty-three cents (EUR 1,166,071.43).

Livaco S.A., acting through its attorney, declares that all these Livaco New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million one hundred sixty-six thousand seventy-one euro and forty-three cents (EUR 1,166,071.43), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

e) Finogest Finance S.A., having its registered office at 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; acting through its attorney, declares to subscribe for three hundred ten thousand nine hundred fifty-two point three eight one zero (310,952.3810) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the "Finogest New Class A Shares"), and to make payment in full for all such Finogest New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of three million one hundred nine thousand five hundred twenty-three euro and eighty-one cents (EUR 3,109,523.81).

Finogest Finance S.A., acting through its attorney, declares that all these Finogest New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three million one hundred nine thousand five hundred twenty-three euro and eighty-one cents (EUR 3,109,523.81), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

f) Halfmoon Assets S.A., having its registered office at Calle 53E, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama (République de Panama), acting through its attorney, declares to subscribe for one hundred sixteen thousand six hundred seven point one four three zero (116,607.1430) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Halfmoon New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Halfmoon New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of one million one hundred sixty-six thousand seventy-one euro and forty-three cents (EUR 1,166,071.43).

Halfmoon Assets S.A., acting through its attorney, declares that all these Halfmoon New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million one hundred sixty-six thousand seventy-one euro and forty-three cents (EUR 1,166,071.43), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

g) Sibad International S.A., having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for thirty-eight thousand eight hundred sixty-nine point zero four seven six (38,869.0476) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Sibad New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Sibad New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48).

Sibad International S.A., acting through its attorney, declares that all these Sibad New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

h) Banca Popolare di Vicenza ScpA, having its registered office at 18, Via BTG. Framarin, 36100 Vicenza (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for three hundred twenty-three thousand nine hundred eight point seven three zero two (323,908.7302) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “BPV New Class A Shares”), and to make payment in full for all such BPV New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of three million two hundred thirty-nine thousand eighty-seven euro and thirty cents (EUR 3,239,087.30).

Banca Popolare di Vicenza ScpA, acting through its attorney, declares that all these BPV New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three million two hundred thirty-nine thousand eighty-seven euro and thirty cents (EUR 3,239,087.30), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

i) Compagnie Monegasque de Banque, having its registered office at 23, Avenue de la Costa, 98000 Monaco, acting through its attorney, declares to subscribe for seventy-seven thousand seven hundred thirty-eight point zero nine five two (77,738.0952) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Compagnie Monegasque New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Compagnie Monegasque New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of seven hundred seventy-seven thousand three hundred eighty euro and ninety-five cents (EUR 777,380.95).

Compagnie Monegasque de Banque, acting through its attorney, declares that all these Compagnie Monegasque New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven hundred seventy-seven thousand three hundred eighty euro and ninety-five cents (EUR 777,380.95), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

j) FIN PO S.A., SICAR, having its registered office at 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for thirty-eight thousand eight hundred sixty-nine point zero four seven six (38,869.0476) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “FIN PO New Class A Shares”), and to make payment in full for all such FIN PO New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48).

FIN PO S.A., SICAR, acting through its attorney, declares that all these FIN PO New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

k) Union Bancaire Privée, having its registered office at 96-98, rue du Rhône, 1211 Genève 1 (Switzerland), acting through its attorney, declares to subscribe for thirty-eight thousand eight hundred sixty-nine point zero four seven six (38,869.0476) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “UBP New Class A Shares”), and to make payment in full for all such UBP New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48).

Union Bancaire Privée, acting through its attorney, declares that all these UBP New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three hundred eighty-eight thousand six hundred ninety euro and forty-eight cents (EUR 388,690.48), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

l) Futura Invest S.p.A., having its registered office at 2, Via Mazzini, 20123 Milan (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for one hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (129,563.4921) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Futura Invest New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Futura Invest New Class A Shares by a contribution in cash of

a total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92).

Futura Invest S.p.A., acting through its attorney, declares that all these Futura Invest New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

m) Yleen Investments Ltd, having its registered office at Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI), acting through its attorney, declares to subscribe for sixty-four thousand seven hundred eighty-one point seven four six zero (64,781.7460) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Yleen New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Yleen New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46).

Yleen Investments Ltd, acting through its attorney, declares that all these Yleen New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

n) Private Equity International S.A., having its registered office at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for one hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (129,563.4921) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “PEI New Class A Shares”), and to make payment in full for all such PEI New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92).

Private Equity International S.A., acting through its attorney, declares that all these PEI New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

o) Maxmont Srl, having its registered office at Via Benozzo Gozzoli, 60, 00142, Roma (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for one hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (129,563.4921) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Maxmont New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Maxmont New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92).

Maxmont Srl, acting through its attorney, declares that all these Maxmont New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

p) Gain Capital Participations S.A., SICAR, having its registered office at 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for sixty-four thousand seven hundred eighty-one point seven four six zero (64,781.7460) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “GCP New Class A Shares”), and to make payment in full for all such GCP New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred fortyseven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46).

Gain Capital Participations S.A., SICAR, acting through its attorney, declares that all these GCP New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

q) Kzewl Investment S.A., having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg acting through its attorney, declares to subscribe one hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-three point four nine two one (129,563.4921) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Kzewl New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Kzewl New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euros and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92).

Kzewl Investment S.A., acting through its attorney, declares that all these Kzewl New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one million two hundred ninety-five thousand six hundred thirty-four euro and ninety-two cents (EUR 1,295,634.92), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

r) Gravidux S.A., having its registered office at 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for sixty-four thousand seven hundred eighty-one point seven four six zero (64,781.7460) Class A Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class A Share (the “Gravidux New Class A Shares”), and to make payment in full for all such Gravidux New Class A Shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46).

Gravilux S.A., acting through its attorney, declares that all these Gravilux New Class A Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

s) Investimenti Atlantici S.r.l., having its registered office at Viale Bianca Maria, 25, 20122 Milan (Italie), acting through its attorney, declares to subscribe for sixty-four thousand seven hundred eighty-one point seven four six (64,781.7460) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class B Share (the “Investimenti New Class B Shares”), and to make payment in full for all such Investimenti New Class B Shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46).

Investimenti Atlantici S.r.l., acting through its attorney, declares that all these Investimenti New Class B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

t) CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l., having its registered office at 14, Via Perrone, 10122 Torino (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for forty-four thousand fifty-one point two five one three (44,051.2513) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class B Share (the “COREFI New Class B Shares”), and to make payment in full for all such COREFI New Class B Shares by a contribution in cash of a total amount of four hundred forty thousand five hundred twelve euro and fifty-one cents (EUR 440,512.51).

CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l., acting through its attorney, declares that all these COREFI New Class B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four hundred forty thousand five hundred twelve euro and fifty-one cents (EUR 440,512.51), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

u) G.B.L. Fiduciaria S.p.A., having its registered office at 46, Via Broletto, 20121 Milan (Italy), acting through its attorney, declares to subscribe for twenty-five thousand nine hundred twelve point six nine eight five (25,912.6985) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class B Share (the “GBL New Class B Shares”), and to make payment in full for all such GBP New Class B Shares by a contribution in cash of a total amount of two hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-six euro and ninety-eight cents (EUR 259,126.98).

G.B.L. Fiduciaria S.p.A., acting through its attorney, declares that all these GBL New Class B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two hundred fifty-nine thousand one hundred twenty-six euro and ninety-eight cents (EUR 259,126.98), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

v) Marona Invest S.A., having its registered office at 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, acting through its attorney, declares to subscribe for sixty-four thousand seven hundred eighty-one point seven four six zero (64,781.7460) Class B Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per Class B Share (the “Marona New Class B Shares”), and to make payment in full for all such Marona New Class B Shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46).

Marona Invest S.A., acting through its attorney, declares that all these Marona New Class B Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six hundred forty-seven thousand eight hundred seventeen euro and forty-six cents (EUR 647,817.46), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting RESOLVES to amend Article 8 (b) of the Company’s Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

“ Art. 8. Share Capital.

(b) The issued share capital of the Company is set at eighty-five million sixty-eight thousand nine hundred thirty-eight euro thirty-five cents (EUR 85,068,938.35) divided into:

- one (1) Management Share,
 - seven million nine hundred thirty thousand one hundred twenty-five point two zero two nine (7,930,125.2029) Class A Shares,
 - five hundred seventy-three thousand six hundred sixty-eight point six three one seven (573,668.6317) Class B Shares,
- and
- three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.”

Third resolution

After presentation of the report of the Manager according to article 32(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 as amended, relating to the renewal and extension of the authorised share capital of the Company (the “Authorised Capital”) and the opportunity to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital within the framework of the Authorised Capital, the Meeting ACKNOWLEDGES the said report and RESOLVES

(i) to renew the Authorised Capital for a period of five (5) years as from the date of publication of the present extraordinary general shareholders' meeting in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and to set it at an amount of one hundred fifty million Euros (EUR 150,000,000.-) and (ii) to grant to the Manager, all powers for a period of five (5) years in order to issue additional Limited Shares within the framework of the Authorised Capital under the conditions and methods it will set with the opportunity to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new Limited Shares within the framework of the Authorised Capital.

The said report, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

For the avoidance of doubt, Article 8 (e) of the Company's Articles of Association will remain unchanged and reads as follows:

“ Art. 8. Share Capital.

(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of one hundred fifty Million Euros (EUR 150,000,000).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand euro.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairwoman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandité et commanditaires (l'«Assemblée»), de ILP III S.C.A., SICAR, société en commandite par actions constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, page 60884, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 127503. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 22 février 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Damien MATTUCCI, résidant professionnellement à Strassen.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, résidant professionnellement à Strassen.

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, résidant professionnellement à Strassen.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I Les actionnaires, commandité et commanditaires (ensemble les «Actionnaires»), présents ou dûment représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II Les convocations ont été envoyées aux Actionnaires par courrier recommandé le 8 mars 2012.

III Il ressort de ladite liste de présence que la totalité du capital social est réuni ou représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 32.650.0000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions quatre-cent dix-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 52.418.938,35) à un montant de quatre-vingt-cinq millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 85.068.938,35) par la création et l'émission de trois millions quarante-quatre mille sept-cent quarante-deux virgule zéro six cent trente-cinq (3.044.742,0635) nouvelles Actions de Classe A et deux cent vingt mille deux cent cinquante-sept virgule neuf mille trois cent soixante-cinq (220.257,9365) nouvelles Actions de Classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux Actions existantes (les «Nouvelles Actions»);

2. Souscription et libération intégrale par les actionnaires commanditaires des Nouvelles Actions, par un apport en numéraire, dans les proportions mentionnées ci-dessous:

Actionnaires Commanditaires	Nombre de Nouvelles Actions souscrites
Actions A	
Banco Popolare Soc. Coop.	777.380,9524
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l.	259.126,9841
A. Rise & Co. S.r.l.	233.214,2857
Livaco S.A.	116.607,1428
Finogest Finance S.A.	310.952,3810
Halfmoon Assets S.A.	116.607,1430
Sibad International S.A.	38.869,0476
Banca Popolare di Vicenza ScpA	323.908,7302
Compagnie Monegasque de Banque	77.738,0952
FIN PO S.A., SICAR	38.869,0476
Union Bancaire Privée	38.869,0476
Futura Invest S.p.A.	129.563,4921
Yleen Investments Ltd	64.781,7460
Private Equity International S.A.	129.563,4921
Maxmont Srl	129.563,4921
Gain Capital Participations S.A., SICAR	64.781,7460
Kzewl Investment S.A.	129.563,4921
Gravilux S.A.	64.781,7460
Nombre total d'Actions A	3.044.742,0635
Actions B	
A. Rise & Co. S.r.l.	20.730,4947
Investimenti Atlantici S.r.l.	64.781,7460
CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l.	44.051,2513
G.B.L. Fiduciaria S.p.A.	25.912,6985
Marona Invest S.A.	64.781,7460
Nombre total d'Actions B	220.257,9365
Total	3.265.000,0000

3. Modification subséquente de l'Article 8 (b) des Statuts de la Société tel que suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 85.068.938,35) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- sept millions neuf cent trente mille cent vingt-cinq virgule deux mille vingt-neuf (7.930.125,2029) Actions de Classe A,
- cinq cent soixante-treize mille six cent soixante-huit virgule six mille trois cent dix-sept (573.668,6317) Actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.»

4. Renouvellement de l'autorisation accordée à l'Associé Gérant Commandité d'augmenter, pendant une période de cinq ans, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires pour un montant total de souscription de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) avec le pouvoir pour l'Associé Gérant Commandité de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les nouvelles Actions de Commanditaires émises sur base du rapport de l'Associé Gérant Commandité en conformité avec l'article 32 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1615, telle que modifiée, et modification subséquente des dispositions de l'Article 8 (e) des Statuts de la Société, si nécessaire.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité (étant entendu que deux (2) actionnaires de Classe A se sont abstenus du vote sur la troisième résolution) les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux millions six cent cinquante mille euros (EUR 32.650.0000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions quatre-cent dix-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 52.418.938,35) à un montant de quatre-vingt-cinq

millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 85.068.938,35) par la création et l'émission des Nouvelles Actions, à libérer intégralement à leur valeur nominale.

Souscription / Paiement

a) A. Rise & Co. S.r.l., ayant son siège social au 25, Viale Bianca Maria, 20122 Milan (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à (i) deux cent trente-trois mille deux cent quatorze virgule deux mille huit cent cinquante-sept (233.214,2857) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A et (ii) vingt mille sept cent trente virgule quatre mille neuf cent quarante-sept (20.730,4947) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe B (ensemble les «Nouvelles Actions de Rise & Co.») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Rise & Co. par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingt-un cents (EUR 2.539.447,81).

A. Rise & Co. S.r.l., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Rise & Co. ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de deux millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingt-un cents (EUR 2.539.447,81) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

b) Banco Popolare Soc. Coop., ayant son siège social Piazza Nogara, 2, 37121 Verona (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt virgule neuf mille cinq cent vingt-quatre (777.380,9524) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de BPSC») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de BPSC par un apport en numéraire d'un montant total de sept millions sept cent soixante treize mille huit cent neuf euros et cinquante-deux cents (EUR 7.773.809,52).

Banco Popolare Soc. Coop., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de BPSC ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de sept millions sept cent soixante treize mille huit cent neuf euros et cinquante-deux cents (EUR 7.773.809,52) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

c) Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l., ayant son siège social au 16, Lungadige Cangrande, 37126 Verona (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à deux cent cinquante-neuf mille cent vingt-six virgule neuf mille huit cent quarante et un (259.126,9841) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de SCAC») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de SCAC par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cinq cent quatre-vingt onze mille deux cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2.591.269,84).

Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de SCAC ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de deux millions cinq cent quatre-vingt onze mille deux cent soixante neuf euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 2.591.269,84) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

d) Livaco S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent seize mille six cent sept virgule mille quatre-cent vingt-huit (116.607,1428) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Livaco») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Livaco par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cent soixante-six mille soixante et onze euros et quarante-trois cents (EUR 1.166.071,43).

Livaco S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Livaco ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale d'un million cent soixante six mille soixante et onze euros et quarante-trois cents (EUR 1.166.071,43) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

e) Finogest Finance S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à trois cent dix mille neuf cent cinquante-deux virgule trois mille huit cent dix (310.952,3810) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Finogest») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Finogest par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent neuf mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt-un cents (EUR 3.109.523,81).

Finogest Finance S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Finogest ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de trois millions cent neuf mille cinq cent vingt-trois euros et quatre-vingt-un cents (EUR 3.109.523,81) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

f) Halfmoon Assets S.A., ayant son siège social à Calle 53E, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Piso 16, Panama (République de Panama), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent seize mille six cent sept virgule mille quatre cent trente (116.607,1430) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Halfmoon») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Halfmoon par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cent soixante-six mille soixante et onze euros et quarante-trois cents (EUR 1.166.071,43).

Halfmoon Assets S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Halfmoon ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale d'un million cent soixante-six mille soixante et onze euros et quarante trois cents (EUR 1.116.071,43) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

g) Sibad International S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à trente-huit mille huit cent soixante-neuf virgule zéro quatre cent soixante-seize (38.869,0476) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Sibad») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Sibad par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48).

Sibad International S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Sibad ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

h) Banca Popolare di Vicenza ScpA, ayant son siège social au 18, Via BTG. Framarin, 36100 Vicenza (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à trois cent vingt-trois mille neuf cent huit virgule sept mille trois cent deux (323.908,7302) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de BPV») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de BPV par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions deux cent trente-neuf mille quatre-vingt-sept euros et trente cents (EUR 3.239.087,30).

Banca Popolare di Vicenza ScpA, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de BPV ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de trois millions deux cent trente-neuf mille quatre-vingt-sept euros et trente cents (EUR 3.239.087,30) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

i) Compagnie Monegasque de Banque, ayant son siège social au 23, Avenue de la Costa, 98000 Monaco, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-dix-sept mille sept cent trente-huit virgule zéro neuf cent cinquante-deux (77.738,0952) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Compagnie Monegasque») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Compagnie Monegasque par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 777.380,95).

Compagnie Monegasque de Banque, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Compagnie Monegasque ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingts euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 777.380,95) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

j) FIN PO S.A., SICAR, ayant son siège social au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à trente-huit mille huit cent soixante-neuf virgule zéro quatre cent soixante-seize (38.869,0476) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de FIN PO») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de FIN PO par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48).

FIN PO S.A., SICAR, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de FIN PO ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

k) Union Bancaire Privée, ayant son siège social au 96-98, rue du Rhône, 1211 Genève 1 (Suisse), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à trente-huit mille huit cent soixante-neuf virgule quatre cent soixante-seize (38.869,0476) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A d'Union Bancaire Privée») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A d'Union Bancaire Privée par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48).

Union Bancaire Privée, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A d'Union Bancaire Privée ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de trois cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-dix euros et quarante-huit cents (EUR 388.690,48) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

l) Futura Invest S.p.A., ayant son siège social au 2, Via Mazzini, 20123 Milan (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre mille neuf cent vingt et un (129.563,4921) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Futura») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Futura par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92).

Futura Invest S.p.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Futura ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

m) Yleen Investments Ltd, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola (BVI), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule sept mille quatre cent soixante (64.781,7460) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Yleen») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Yleen par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46).

Yleen Investments Ltd, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Yleen ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

n) Private Equity International S.A., ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre mille neuf cent vingt-et-un (129.563,4921) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de PEI») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de PEI par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92).

Private Equity International S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de PEI ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

o) Maxmont Srl, ayant son siège social Via Benozzo Gozzoli, 60, 00142, Rome (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre mille neuf cent vingt et un (129.563,4921) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Maxmont») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Maxmont par un apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92).

Maxmont Srl, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Maxmont ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

p) Gain Capital Participations S.A., SICAR, ayant son siège social au 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule sept mille quatre cent soixante (64.781,7460) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de GCP») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de GCP par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46).

Gain Capital Participations S.A., SICAR, agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de GCP ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

q) Kzewl Investment S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-trois virgule quatre mille neuf cent vingt et un (129.563,4921) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de Kzewl») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de Kzewl par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92).

Kzewl Investment S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Kzewl ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale d'un million deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.295.634,92) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

r) GraviLux S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule sept mille quatre cent soixante (64.781,7460) Actions de Classe A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe A (les «Nouvelles Actions de Classe A de GraviLux») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe A de GraviLux par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46).

Gravilux S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe A de Gravilux ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

s) Investimenti Atlantici S.r.l., ayant son siège social Viale Bianca Maria, 25, 20122 Milan (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule sept mille quatre cent soixante (64.781,7460) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B d'Investimenti») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe B d'Investimenti par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46).

Investimenti Atlantici S.r.l., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe B d'Investimenti ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

t) CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l., ayant son siège social au 14, Via Perrone, 10122 Torino (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à quarante-quatre mille cinquante et un virgule deux mille cinq cent treize (44.051,2513) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B de COREFI») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe B de COREFI par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quarante mille cinq cent douze euros et cinquante et un cents (EUR 440.512,51).

CO.RE.FI. – Compagnia Fiduciaria e di Revisione S.r.l., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe B de COREFI ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de cent quarante mille cinq cent douze euros et cinquante et un cents (EUR 440.512,51) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

u) G.B.L. Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social au 46, Via Broletto, 20121 Milan (Italie), agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à vingt-cinq mille neuf cent douze virgule six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (25.912,6985) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B de GBL») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe B de GBL par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante-neuf mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 259.126,98).

G.B.L. Fiduciaria S.p.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe B de GBL ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de deux cent cinquante-neuf mille cent vingt-six euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 259.126,98) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

v) Marona Invest S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-un virgule sept mille quatre cent soixante (64.781,7460) Actions de Classe B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par Action de Classe B (les «Nouvelles Actions de Classe B de Marona») et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Actions de Classe B de Marona par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46).

Marona Invest S.A., agissant par le biais de son mandataire, déclare que ces Nouvelles Actions de Classe B de Marona ont été entièrement libérées en numéraire et que la somme totale de six cent quarante-sept mille huit cent dix-sept euros et quarante-six cents (EUR 647.817,46) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 8 (b) des Statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 8. Capital Social.

(b) Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions soixante-huit mille neuf cent trente-huit euros et trente-cinq cents (EUR 85.068.938,35) représenté par:

- une (1) Action de Commandité,
- sept millions neuf cent trente mille cent vingt-cinq virgule deux mille vingt-neuf (7.930.125,2029) Actions de Classe A,
- cinq cent soixante-treize mille six cent soixante-huit virgule six mille trois cent dix-sept (573.668,6317) Actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.»

Troisième résolution

Après présentation du rapport de l' Associé Gérant Commandité conformément à l'article 32(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, relatif au renouvellement et à l'extension du capital social autorisé de la Société (le «Capital Autorisé») et la possibilité de supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'augmentations de capital dans le cadre du Capital Autorisé, l'Assemblée PREND CONNAISSANCE dudit rapport et DECIDE (i) de renouveler le Capital Autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la publication de la présente assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et de le fixer à un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) et (ii) d'accorder à l'Associé Gérant Commandité tous pouvoirs pendant une période de cinq (5) ans pour émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires dans le cadre du Capital Autorisé selon les conditions et la procédure qu'il déterminera, avec la possibilité de supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission de Nouvelles Actions de Commanditaires dans le cadre du Capital Autorisé.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Pour éviter tout doute, l'Article 8 (e) des Statuts de la Société restera inchangé et se lit comme suit:

« **Art. 8. Capital Social.**

(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mises à sa charge en raison des présents est évalué approximativement à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, M.L. SCHUL, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 avril 2012. Relation: EAC/2012/4503. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012053887/694.

(120075210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Mark IV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.606.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Mark IV Europe S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2012055220/14.

(120076964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Mark IV USA Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.609.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.
Mark IV USA Finco S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2012055221/14.

(120076959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Mark IV USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.610.

Les comptes annuels au 29 février 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.
Mark IV USA S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2012055222/14.

(120076958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Tishman Speyer French Core IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.948.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 mai 2012, sous le numéro L120070767.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2012.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2012056701/20.

(120079277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Median Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 147.196.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2012.
Un mandataire

Référence de publication: 2012055225/11.

(120077205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012055226/11.

(120077206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.916.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055228/10.

(120077643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Mavi Invest Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 90.680.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055231/14.

(120077441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

JFC Advanced S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.847.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 mai 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de présidente du conseil d'administration.

2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Mme Valérie PECHON a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JFC Advanced S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055705/19.

(120078195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 07 Mai 2012

Composition du conseil d'administration

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 Décembre 2012.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du Conseil d'Administration, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Jean-Jacques LAVA, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Graham A. GOODHEW, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2012055706/19.

(120077918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Med B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.419.180,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.476.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of the month of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Med Topco B1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.036,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 3 April 2012;

2) Apax Europe VII Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales under company number 06599576 whose registered office is at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 2 April 2012; and

3) Trinity Bay Private Investments Inc., a federal corporation incorporated pursuant to the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 1250 René-Lévesque Boulevard West, Suite 900, Montréal, Québec, Canada H3B 4W8,

here represented by Ms. Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed dated 2 April 2012.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of Med B Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 139.476, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 May 2008, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1704, page 81748, dated 10 July 2008 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary, dated 20 April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1792, page 86004, dated 5 August 2011.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the redemption by the Company of all of the nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine (9,915,109) class E preferred shares issued by the Company, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "Class E Preferred Shares");

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 9,915,109.-) to bring it from its current amount of seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-) to sixty-nine million four hundred nineteen thousand one hundred eighty Euro (EUR 69,419,180.-) and consequently to cancel all of the Class E Preferred Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed share capital) of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2 above; and

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to approve the redemption by the Company of all of the nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine (9,915,109) Class E Preferred Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 9,915,109.-) to bring it from its current amount of seventy-nine million three hundred thirty-four thousand two hundred eighty-nine Euro (EUR 79,334,289.-) to sixty-nine million four hundred nineteen thousand one hundred eighty Euro (EUR 69,419,180.-) and consequently to cancel all of the Class E Preferred Shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Repurchase.

6.1 - Subscribed share capital

The Company's share capital is fixed at sixty-nine million four hundred nineteen thousand one hundred eighty Euro (EUR 69,419,180.-) represented by thirteen thousand four hundred seventeen (13,417) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares), nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and nine million nine hundred fifteen thousand one hundred nine (9,915,109) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares", and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the "Preferred Shares"), representing a total of sixty-nine million four hundred nineteen thousand one hundred eighty (69,419,180) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille douze, le dix avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Med Topco B1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.036,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 avril 2012;

2) Apax Europe VII Nominees Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 06599576, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 avril 2012; et

3) Trinity Bay Private Investments Inc., une corporation fédérale constituée conformément à la loi sur les Sociétés Commerciales Canadienne («the Canada Business Corporations Act»), ayant son siège social au 1250 René-Lévesque Boulevard West, Suite 900, Montréal, Québec, Canada H3B 4W8,

ici représentée par Melle Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 avril 2012.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Med B Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.476, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1704, page 81748, en date du 10 juillet 2008 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1792, page 86004, en date du 5 août 2011.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées, ayant reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rachat par la Société des neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe E émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf euros (EUR 9.915.109,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-) à un montant de soixante quatre millions quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 64.419.180,-) et par conséquent annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe E;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 (Capital social souscrit) des statuts de la Société (le «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus; et

4. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le rachat par la Société des neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf euros (EUR 9.915.109,-) pour le porter de son montant actuel de soixantedix-neuf millions trois cent trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 79.334.289,-) à un montant de soixante quatre millions quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 64.419.180,-) et par conséquent annulation de toutes les Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social - Rachat.**

6.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à soixante quatre millions quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt euros (EUR 64.419.180,-) représenté par treize mille quatre cent dix-sept (13.417) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe A (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe A"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe B (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe B"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe C (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe C"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe F (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe F"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe G (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe G"), neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe H (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe H") et neuf millions neuf cent quinze mille cent neuf (9.915.109) parts sociales privilégiées de classe I (les "Parts Sociales Privilégiées de Classe I", et, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les "Parts Sociales Privilégiées"), représentant un total soixante quatre millions quatre cent dix-neuf mille cent quatre-vingt (64.419.180) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 avril 2012. Relation: EAC/2012/4866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055224/176.

(120076709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.178.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Manitowoc Company, Inc., with principal executive offices located at 2400 South 44th Street, Manitowoc, WI 54221, the United States of America,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 4, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 3rd, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2597, on October 23rd, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time

pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated April 1st, 2009, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 985, on May 12th, 2009.

II. The Company's share capital is set at two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one Dollar US (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one US Dollar (USD 1.-), in order to raise it from its present amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000.-) to two hundred thousand and one US Dollars (USD 200,001.-) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, The Manitowoc Company, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the new share and have it fully paid up in the amount of one US Dollar (USD 1.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution in Kind") in the amount of four hundred and thirty-six million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twenty-eight US Dollars (USD 436,322,128.-), owed by the Company to The Manitowoc Company, Inc., as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated May 4, 2012, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated May 4, 2012.

The excess amount of four hundred and thirty-six million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twenty-seven US Dollars (USD 436,322,127.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

The Manitowoc Company, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the paragraph 1 of the article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred thousand and one Dollars US (USD 200,001.-) divided into two hundred thousand and one (200,001) shares with a nominal value of one Dollar US (USD 1.-) each, all of which are fully paid up”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Manitowoc Company, Inc., ayant ses locaux principaux au 2400 South 44th Street, Manitowoc, WI 54221, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Manitowoc Finance (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.178, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2597, le 23 octobre 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985, le 12 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent mille US Dollars (USD 200.000,-) représenté deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'un US Dollar (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille US Dollars (USD 200.000,-) à deux cent mille un US Dollars (USD 200.001,-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, The Manitowoc Company, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à la part sociale nouvelle et la libérer intégralement pour un montant d'un US Dollar (USD 1,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport en Nature") de quatre cent trente-six millions trois cent vingt-deux mille cent vingt-huit US Dollars (USD 436.322.128,-) détenue par The Manitowoc Company, Inc., prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 4 mai 2012, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 4 mai 2012.

Le montant excédentaire de quatre cent trente-six millions trois cent vingt-deux mille cent vingt-sept US Dollars (USD 436.322.127,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

The Manitowoc Company, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Seconde résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille un dollars US (USD 200.001,-) divisé en deux cent mille et une (200.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2012. Relation: ECH/2012/785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057776/133.

(120080973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Société pour Opérations Industrielles et Commerciales en Aéronautique, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.277.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2012 que l'Assemblée Générale a renouvelé les mandats d'administrateur de Monsieur Pierre Klein et de Madame Adeline Heiderscheid, le mandat d'Administrateur-Délégué de Madame Adeline Heiderscheid et le mandat de commissaire de Madame Stéphanie Welbes pour un nouveau terme de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

A. Heiderscheid

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012055327/15.

(120076988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

MC Holding Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 76.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055234/9.

(120077264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Tishman Speyer French Core V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.949.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 mai 2012, sous le numéro L120070766.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012056702/20.

(120079278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Melodium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.793.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055235/10.

(120077402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Mercière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055236/9.

(120077011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

MGB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.087,50.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 139.325.

Extrait des résolutions du gérant unique prises le 30 avril 2012

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 18, avenue Marie-thérèse, L-2132 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012055237/14.

(120077693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Minpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.647.

En date du 10 mai 2012, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Madame Anna De Meis, a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Luis Velasco, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055238/14.

(120077253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Genom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.348.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 janvier 2003, numéro 88

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme GENOM HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.348, dont le dernier siège social connu était à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal et a ordonné la publication du présent jugement par extrait au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour extrait conforme

Maître Eric SAYS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012056367/21.

(120079415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Mogador Developments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.605.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 10 mai 2012

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société MOGADOR DEVELOPMENTS S.A. (jugement n° 683/12), dont le siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 6 juillet 2009, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour extrait conforme

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012055239/16.

(120077125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012055241/10.

(120077070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

NBIM Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.745.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055245/10.

(120076944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Saxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.145.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao

* Monsieur Jorge Perez Lozano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mai 2012.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2012055336/18.

(120076966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

NBIM LS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.453.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055246/10.

(120076945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

NBIM LS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.451.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055247/10.

(120076943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Tishman Speyer French Core VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.675,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.079.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 mai 2012, sous le numéro L120070673.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2012.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2012056703/20.

(120079279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

NBIM LS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.456.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055248/10.

(120076998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055249/10.

(120077378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.929.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055250/10.

(120077008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Ressources-lu s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8240 Mamer, 1, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 168.827.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Carlos ORDONEZ MARTINEZ, coach professionnel certifié, né à Liège (Belgique) le 6 septembre 1970, demeurant à L-8240 Mamer, 1, rue Raoul Follereau.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le coaching professionnel et de vie privée, les conseils en matière d'image, l'activité de praticien en programmation neurolinguistique (PNL) ainsi que la consultance en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de RESSOURCES-LU s. à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société Ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Carlos ORDONEZ MARTINEZ, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Carlos ORDONEZ MARTINEZ, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3. - Le siège social est établi à L-8240 Mamer, 1, rue Raoul Follereau.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ORDONEZ MARTINEZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2012. Relation: CAP/2012/1768. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé). ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012059181/132.

(120081793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.221.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055255/10.

(120076796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055256/10.

(120076795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Nova/Paul Investments Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055261/10.

(120076917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Novita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 45.988.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055262/14.

(120077524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012055263/10.

(120077586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Molson Coors Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

MOLSON COORS EUROPEAN FINANCE COMPANY, a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may further grant to third parties any type of security interest or guarantee for its own debt or liabilities or for the debt or liabilities of companies of the group to which it belongs.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «MOLSON COORS LUX 1».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and

200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, MOLSON COORS EUROPEAN FINANCE COMPANY, aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Ms. Sue Albion, born on August, 10 1972, in Ulverston, Cumbria, England and residing professionally at c/o Molson Coors Brewing Company (UK) Limited, 137 High Street, Burton-on-Trent, Staffordshire CE 14, 1JZ CE 14 1JZ United Kingdom;

- Mr. Julio O. Ramirez, born on March 27, 1957, in Cuba and residing professionally at c/o Molson Coors Brewing Company, 1225 17th Street, Suite 3200, Denver, Colorado 80202 United States;

Category B managers:

- Mr. Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, born on August 26, 1970, in s'-Gravenhage, The Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958, in Schiedam, The Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

MOLSON COORS EUROPEAN FINANCE COMPANY, une société à responsabilité limitée soumise au droit du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «MOLSON COORS LUX 1».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et Libéré.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30^e jour du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, MOLSON COORS EUROPEAN FINANCE COMPANY, susnommée, déclare souscrire l'entière part du capital social représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

- Mme Sue Albion, né le 10 août 1972, à Ulverston, Cumbria, (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au c/o Molson Coors Brewing Company (UK) Limited, 137 High Street, Burton-on-Trent, Staffordshire CE 14, 1JZ CE 14 1JZ, Royaume-Uni;

- M. Julio O. Ramirez, né le 27 mars 1957, à Cuba et demeurant professionnellement au c/o Molson Coors Brewing Company, 1225 17th Street, Suite 3200, Denver, Colorado 80202, Etats-Unis;

Gérants de catégorie B:

- M. Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, né le 26 août 1970, à s'-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20561. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055240/394.

(120077242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055267/10.

(120077399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055268/10.

(120077400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Snow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.840.

Extrait des résolutions des associés du 9 mai 2012

En date du 9 mai 2012, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Crugnola de sa fonction de gérante B de la société avec effet immédiat au 4 mai 2012;

- de nommer comme nouveau gérant B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Monsieur Diogo Alves, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra-Vale de Cambra, Portugal, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour SNOW S.A R.L.

Référence de publication: 2012055347/18.

(120076947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Comura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 44.193.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mai 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le nombre d'Administrateurs de quatre à trois et d'élire Administrateurs:

Madame Dominique EXPERT

Monsieur Rémi PENDARIES-ISSAURAT

Madame Sophie VANDEVEN,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour la société COMURA S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058706/25.

(120082879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Orange One Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 120.099.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055269/10.

(120077401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Odagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055270/10.

(120077582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Odagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph Winandy et Koen Lozie et la société Cosafin S.A., représentée par M. Jacques Bordet.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes VGD EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012055271/17.

(120077681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Panama Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.114.

—
Extrait des résolutions des associés du 9 mai 2012

In date du 9 mai 2012, les associés ont pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Cragnoia de sa fonction de gérante de la catégorie B de la société avec effet au 4 mai 2012;

- de nommer comme nouveau gérant de la catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

Monsieur Diogo Alves, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra - Vale de Cambra, Portugal, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055274/17.

(120076950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Orcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.410.

—
Le Bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055273/10.

(120077728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.070.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Manheim Auctions, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,055,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 115.957.

There appeared:

Manheim Global Management L.P., a limited partnership duly organized and validly existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4th floor, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder");

Here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 20,550 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each;
- 2) Subscription, intervention and payment of the new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
- 3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
- 4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 2,055,000 (two million fifty-five thousand Euro) to EUR 2,070,500 (two million seventy thousand five hundred Euro) by the creation and the issuance of 155 (one hundred and fifty-five) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro) by subscribing to 155 (one hundred and fifty-five) shares of the Company by a contribution in cash.

Evaluation

The contribution in cash is of EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred Euro).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 2,070,500 (two million seventy thousand five hundred Euro) divided into 20,705 (twenty thousand seven hundred and five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Manheim Auctions, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, un capital social de 2.055.000 euro et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.957.

A comparu:

Manheim Global Management L.P., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Close Brothers (Cayman) Limited, P.O. Box 1034GT, Harbour Place, 4^e étage, 103 South Church St., Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»);

ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 20.550 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, par apport en numéraire de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 15.500 EUR (quinze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 2.055.000 EUR (deux millions cinquante-cinq mille Euros) à 2.070.500 EUR (deux millions soixante-dix mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 155 (cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, le tout devant être pleinement libéré par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 15.500 EUR (quinze mille cinq cents euro) par un apport en numéraire de l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 15.500 EUR (quinze mille cinq cents euro) en souscrivant 155 (cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales de la Société par un apport en numéraire.

Evaluation

L'apport est évalué à 15.500 EUR (quinze mille cinq cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 2.070.500 EUR (deux millions soixante-dix mille cinq cents euros), divisé en 20.705 (vingt mille sept cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2012. Relation: LAC/2012/19983. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058360/141.

(120081427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055279/11.

(120076812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Resh South Africa Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 168.654.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

SUXESKEY S.A., une société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 43.522, ici dûment représentée par Monsieur Albert SEEN, administrateur de sociétés né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach,

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de "Resh South Africa Sàrl SPF", en abrégé "SPF", (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") (ci-après la «Loi»),

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle réservera ses parts sociales, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la Loi et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Larochette (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille trois cent euros (25.310.-EUR), représenté par deux mille cinq cent trente et une (2.531) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Les parts sociales sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des parts sociales nominatives, dont tout associé pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 185 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.. La propriété des parts sociales nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux gérants ou, si la Société ne comporte qu'un seul gérant, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale; si la propriété de la part sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour représenter la part sociale à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblées

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article dix ci-avant ne sont pas applicables. Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. - Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Les produits de la Société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VII. - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas régié par les présents statuts, l'associé unique au lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille cinq cent trente et une (2.531) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- SUXESKEY S.A. préqualifiée, deux mille cinq cent trente et une parts sociales 2.531
Total: deux mille cinq cent trente et une parts sociales 2.531

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille trois cent dix euros (25.310,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.150, EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés à la fonction de gérant:

(i) SUXESKEY S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 43.522, représenté en application de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales par Monsieur Albert SEEN, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach

(ii) Monsieur Albert SEEN, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, et

(iii) Madame Raymonde GOKKE, administrateur de sociétés, née à NL-Schiedam, le 7 novembre 1950, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

3.- Les mandats des gérants expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

4.- L'adresse du siège social est établie à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Albert SEEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055301/174.

(120076739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Winton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055404/9.

(120077608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.
